

LIVRET D'ACCUEIL

CTR

CENTRE
THÉRAPEUTIQUE
RÉSIDENTIEL



CSAPA : Centre de Soins
d'Accompagnement et
de Prévention en Addictologie

ALiA
Association Ligérienne
d'Addictologie

“

Toute l'équipe du CTR vous souhaite la bienvenue.

Nous nous engageons à vous apporter un soutien et un accompagnement adaptés à vos attentes et vos besoins tout au long de votre séjour.

Ce livret d'accueil vous informe des missions et de l'organisation du CTR.

L'équipe est à votre disposition si vous avez des questions.

”

SOMMAIRE

- 5** Qu'est ce que le CTR ?
- 6** Une équipe pluridisciplinaire pour vous accompagner
- 7** L'accompagnement proposé au CTR
- 8** Votre parcours au CTR
- 9** Votre participation
- 10** Numéros utiles

QU'EST CE QUE LE CTR ?

Le Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) est une structure d'accueil, d'hébergement, de soin et d'accompagnement destiné aux personnes souhaitant rompre avec un ou plusieurs comportements addictifs devenus problématiques.

Le CTR fait partie du CSAPA qui est géré par ALiA, une association Loi 1901 du secteur médico-social. Elle gère deux établissements financés par l'Assurance maladie :

- CAARUD La Boutik : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues
- CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (ambulatoire et hébergement).

Le CSAPA dispose aussi d'appartements thérapeutiques destinés aux personnes accompagnées par ALiA.

Pour plus d'info : www.alia49.fr



Valeurs & Principes :

- **Prise en charge globale**
- **Interdisciplinarité**
- **Projet individualisé**
- **Soutien à l'entourage**
- **Prévention et Réduction des Risques et des Dommages (RDRD)**
- **Confidentialité et discrétion professionnelle**



Accueil de 12 personnes
volontaires



+18

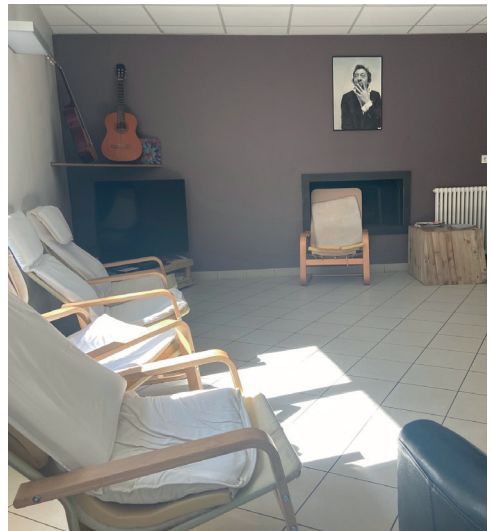
Accueil de personnes
majeures



Accompagnement
d'un an maximum



Accueil mixte



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

POUR VOUS
ACCOMPAGNER



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ AU CTR

Le CTR vise la remobilisation de vos compétences et vos ressources pour renforcer votre pouvoir d'agir sur votre parcours personnel. L'établissement propose des prestations d'évaluation et d'accompagnement sur les volets médical, psychologique, social et éducatif en lien avec la problématique addictive.

L'évaluation et la prise en charge médicale

A votre arrivée au CTR un bilan de santé est réalisé avec l'infirmier-ère, puis approfondi avec les médecins.

Tout au long de votre séjour vous bénéficiez :

- D'un suivi par le médecin addictologue (au moins un rendez-vous obligatoire),
- D'un suivi par le médecin psychiatre (au moins un rendez-vous obligatoire),
- D'un accompagnement pour des rendez-vous éventuels chez le médecin généraliste ou chez des spécialistes,
- De la délivrance de vos traitements à l'infirmierie.

L'évaluation et la prise en charge socio-éducative

À votre arrivée au CTR vous êtes accueilli par un(e) intervenant(e) socio-éducatif qui sera votre référent(e) tout au long de votre séjour.

Les intervenant(e)s socio-éducatifs vous proposent :

- Un accompagnement dans vos démarches administratives,
- Un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
- La participation à des ateliers,
- Des échanges formels et informels.

L'évaluation et la prise en charge psychologique

- Le ou la psychologue peut vous recevoir en entretien individuel, au rythme qui vous convient.
- Un groupe de parole a lieu deux fois par mois.
- Le ou la psychologue anime également une fois par mois un atelier collectif : yoga, relaxation, musique, théâtre...

L'équipe du CTR vise un accompagnement interdisciplinaire. L'ensemble des professionnels vous propose des entretiens individuels et familiaux.

VOTRE PARCOURS

AU CTR

1 Accueil

- Accueil par le ou la professionnel(le) référent(e) et l'infirmier(ère)
- Signature de votre contrat de séjour
- Visite du site avec un résident



Au bout de 6 semaines

3 Entretien avec le ou la chef(fe) de service, le ou la professionnel(le) référent(e) et vous-même

- Bilan de la période d'observation *
- Définition des objectifs d'accompagnement et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre
- Rédaction et signature de l'avenant à votre contrat de séjour

**Lors du bilan un arrêt de l'accompagnement peut être décidé à votre demande ou à celle de la direction de l'établissement.*



2 Période d'observation et d'évaluation

- Prise de connaissance de votre situation par l'équipe
- Évaluation de votre intégration au sein du collectif
- Recueil et évaluation de vos attentes, vos souhaits et vos besoins



4 Mise en œuvre de votre projet individualisé

- Entretiens et démarches avec les professionnels
- Ajustement de l'accompagnement à l'évolution de vos besoins



Votre Dossier

À votre admission nous constituons un dossier avec les différents documents que vous nous transmettez. Ce dossier est informatisé et soumis au respect de la confidentialité.

Au fil de votre accompagnement, votre dossier sera complété par les professionnels. Les éventuelles informations médicales sont soumises au respect du secret médical.

Vous pouvez consulter votre dossier et en demander une copie. Pour cela, adressez-vous aux professionnels du CTR qui vous indiqueront la marche à suivre.



VOTRE PARTICIPATION

Votre participation aux différentes étapes de votre parcours est un droit que l'équipe du CTR vise à favoriser tout au long de votre séjour.



Participation à la co-construction de votre projet individualisé avec votre référent et les différents professionnels de l'équipe : entretiens individuels réguliers, prise en compte et respect de vos attentes, vos besoins, vos souhaits, votre rythme ...



Participation au fonctionnement du CTR : participation à un groupe d'expression une fois par mois pour échanger sur le fonctionnement de l'établissement (règles de vie, activité, projets ...), réponse à une enquête de satisfaction ...



Participation à l'intégration des nouveaux résidents en tant que pair : accueil, organisation de la visite du site, parrainage ...



Participation financière : le CTR est financé par l'Assurance maladie. Aucune participation financière ne vous est demandée pour la validation de votre séjour d'accompagnement. Pendant la durée du séjour, vous bénéficiez donc de l'ensemble des prestations de façon non payante.

Toutefois, une participation financière vous est demandée pour les activités du week-end. Cette participation est calculée en fonction de vos ressources. Les dépenses d'ordre personnel restent à votre charge.

NUMÉROS UTILES

Délégués défenseurs des droits

Les Défenseurs des droits en charge de protéger vos droits et libertés sont joignables aux coordonnées suivantes :

• ANGERS

Maison de la justice et du droit d'Angers Loire Métropole

Centre commercial du Chapeau de Gendarme
Avenue Winston Churchill - 49000 ANGERS
Téléphone : 02 41 45 34 00

Préfecture de Maine-et-Loire

Place Michel Debré - 49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 81 81 81

• CHOLET

Tribunal judiciaire de Cholet

Rue François Tharreau- 49300 CHOLET
Téléphone : 02 41 58 60 98

Personnes qualifiées

Les Personnes Qualifiées ont un rôle de médiation/conciliation lors de litiges entre vous et le CTR.

Vous pouvez leur écrire à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Délégation territoriale de Maine-et-Loire
Département Parcours
Cité administrative
26, ter rue de Brissac 49047 Angers Cédex

Pour plus d'info :

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/faire-valoir-ses-droits-dans-un-etablissement-medico-social>

Numéros d'urgence



SAMU



POLICE
GENDARMERIE



POMPIER



TOUTES
URGENCES



URGENCES
SOCIALES



URGENCES
SOURDS ET
MALENTENDANTS



Coordonnées CTR

201 Haute-Brin
Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Tél. 02 41 63 62 68
ctr-hautebrin@alia49.fr

Coordonnées ALiA

Siège social
8, rue du Landemaure
49000 ANGERS
Tél. 02 41 47 47 00
administration@alia49.fr

*Livret d'accueil validé par le
Conseil d'Administration ALiA
le 17/10/2022*